



# Note de présentation brève et synthétique 2019

Conformément à l'article L5211-36 du CGCT, la Communauté de communes du Clermontois, établissement public de coopération intercommunale comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, doit rédiger une **note de présentation brève et synthétique** retraçant les informations financières essentielles afin de renforcer l'information des citoyens. Cette note doit être annexée au budget primitif et au compte administratif.

## **Montant des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement**

### **BUDGET PRINCIPAL**

#### **Section de fonctionnement**

Les dépenses et les recettes de fonctionnement se sont élevées respectivement à 15 629 37.56 € et à 18 026 856.63 € permettant de dégager un excédent de fonctionnement de 2 397 119.07 €.

#### **Section d'investissement**

Les dépenses et les recettes d'investissement se sont élevées respectivement à 7 219 760.60 € et à 5 904 717.86 € se soldant par un déficit d'investissement de 1 315 042.74 €.

Les principales opérations d'investissement ont concerné la réalisation de l'aire d'accueil des gens du voyage pour un total de 1 986 199 €, de la voirie d'intérêt communautaire Agnetz - Clermont pour un montant de 1 869 072 €, la poursuite de l'installation du très haut débit pour un montant de 656 750 €, ou encore ont porté sur des opérations de maintenance des bâtiments communautaires pour un total de 469 246 €.



## BUDGET DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

### **Section d'exploitation**

Les dépenses et les recettes de fonctionnement se sont élevées respectivement à 711 318.01 € et à 1 429 832.85 € permettant de dégager un excédent de fonctionnement de 718 514.84 €.

### **Section d'investissement**

Les dépenses et les recettes d'investissement se sont élevées respectivement à 1 369 762.21 € et à 587 463.65 € se soldant par un déficit d'investissement de 782 298.56 €.

Les principales opérations d'investissement ont concerné la réalisation de branchements pour les eaux usées pour un total de 572 831 €, de travaux sur les réseaux pour un montant de 427 908 € et enfin de travaux dans le cadre de la reconstruction de la station d'épuration pour la somme de 176 968 €.

## BUDGET DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

### **Section d'exploitation**

Les dépenses et les recettes de fonctionnement se sont élevées respectivement à 90 354.87 € et à 503 699.08 € permettant de dégager un excédent de fonctionnement de 413 344.21 €.

### **Section d'investissement**

Les dépenses et les recettes d'investissement se sont élevées respectivement à 257 811.07 € et à 101 258.59 € se soldant par un déficit d'investissement de 156 552.48 €.

L'opération relative au château d'eau à Clermont a représenté 115 672 €.



## BUDGET DU SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

### **Section d'exploitation**

Les dépenses et les recettes de fonctionnement se sont élevées respectivement à 15 295 € et à 13 588.74 € faisant apparaître un déficit de fonctionnement de 1 706.26 €.

### **Section d'investissement**

Aucune dépense ni recette d'investissement n'ont été enregistrées sur le budget en 2018

## BUDGET DU CINEMA

### **Section d'exploitation**

Les dépenses et les recettes de fonctionnement se sont élevées respectivement à 185 033.76 € et à 229 064 € permettant de dégager un excédent de fonctionnement de 44 030.24 €.

### **Section d'investissement**

Les dépenses et les recettes d'investissement se sont élevées respectivement à 7 811.30 € et à 11 621.95 € permettant de dégager un excédent d'investissement de 3 810.65 €.

## BUDGET DU SPER (Service Public de Production d'Energie Photovoltaïque)

### **Section d'exploitation**

Les dépenses et les recettes de fonctionnement se sont élevées respectivement à 9 402.16 € et à 14 978.13 € permettant de dégager un excédent de fonctionnement de 5 575.97 €.

### **Section d'investissement**

Les dépenses et les recettes d'investissement se sont élevées respectivement à 5 409,00 € et à 7 404 € permettant de dégager un excédent d'investissement de 1 995 €.



## **Niveau des taux d'imposition et produits issus de la fiscalité 2018**

### **Taux d'imposition 2018 :**

- 25,46 % pour le taux de Contribution Foncière des Entreprises ;
- 9,44 % pour le taux de Taxe d'Habitation ;
- 1,50 % pour le taux de Taxe Foncière sur les propriétés Bâties ;
- 3,15 % pour le taux de Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties ;
- 5,75 % pour la TEOM.

### **Récapitulatif des principaux produits issus de la fiscalité :**

- Taxe d'habitation = 4 104 988 €
- Taxe foncière sur les propriétés bâties = 556 319 €
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties = 25 866 €
- Taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères = 1 679 034 €
- Cotisation foncière des entreprises = 3 651 527 €
- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises = 1 858 950 €
- Taxe sur les surfaces commerciales = 239 614 €
- Impôts forfaitaires sur les entreprises de réseau = 83 482 €



## **Niveau de l'épargne brute et nette 2018**

Epargne brute = 3 362 791.93 €

Epargne nette = 3 208 485 .08 €

- Taux d'épargne brute (épargne brute (1) / recettes réelles de fonctionnement)  
(1) recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement

L'épargne brute (ou capacité d'autofinancement) correspond à un « excédent » dégagé par la section de fonctionnement pour financer les investissements et rembourser la dette. L'épargne nette correspond à l'épargne brute à laquelle est retirée le montant du remboursement du capital de la dette.

L'épargne brute est utilisé dans un ratio clé de la santé financière d'une collectivité:

Le taux d'épargne brute (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement) il est généralement admis qu'un ratio de 8 % à 15 % est satisfaisant.

Il s'élève en 2018 pour notre structure à 18.82 %.



## La dette

La dette de la communauté de communes se compose de 10 emprunts dont le capital restant dû (CRD) au 31/12/2018 s'élève à 4 180 972 €.

Elle dispose d'un taux moyen performant à 2.20 % qui s'explique par la présence de nombreux emprunts à taux zéro.

L'encours est classé en typologie 1 A soit le risque le moins élevé selon la charte de bonne conduite GISSLER.

### ➤ Répartition du CRD par budget

Somme de Capital restant dû au 31/12/2018	
Budget	Total
M14 PRINCIPAL	2 079 900 €
M49 ASST	1 976 497 €
M49 EAU	124 575 €
<b>Total</b>	<b>4 180 972 €</b>

## La capacité de désendettement

[Ratio de désendettement 2019 = 0.6 an](#)

La capacité de désendettement (encours dette / épargne brute) ce ratio indique le nombre d'années qu'il serait nécessaire à la collectivité pour rembourser son encours de dette si elle y consacre toutes ses ressources disponibles. Le seuil critique à ne pas dépasser est fixé à 12 ans. Pour la Communauté de communes, ce ratio est inférieur à 1 an.



## Les effectifs et les charges de personnel

Au 31/12/2018, la Communauté de communes compte 149 agents et 140.95 ETP.

Les charges de personnel à la fin de l'exercice 2018 s'élèvent à 5 642 834.02 €.

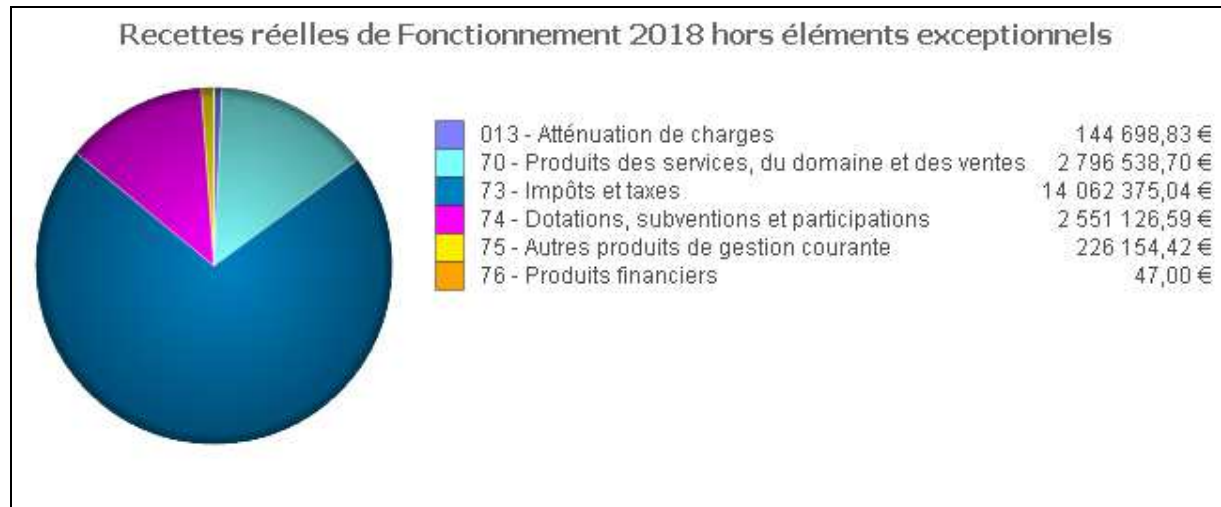
La part des dépenses de personnel dans le total des dépenses réelles de fonctionnement représente 39 %.

## Les ratios

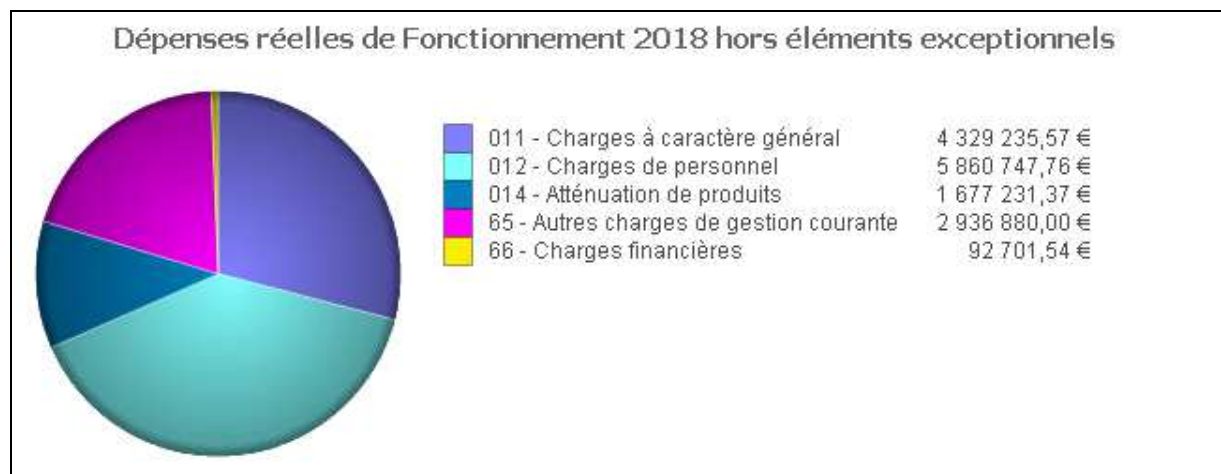
Ratios Budget Principal	Communauté de Communes	Moyenne de la strate
Dépenses réelles de fonctionnement/population	338,65	273
Produit des impositions directes/population	275,21	274
Recettes réelles de fonctionnement/population	441,27	326
Dépenses d'équipement brut/population	145,16	74
Encours de dette/population	53,93	185
DGF/population	38,27	48
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	43,45%	40%
Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement	86,66%	89,20%
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	37,05%	22,70%
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	12,31%	56,80%



## Répartition des recettes réelles de fonctionnement 2018



## Répartition des dépenses réelles de fonctionnement 2018





## Evolution du produit des impôts et taxes

